

TERritoire du Ruanda-Urundi
SERVISE DES A.I.E.O.
A.E.

Usumbura, le 25 juin 1953.
N° 211/1.333.

OBJET :

B.P.O.- article 18/4.



*1966 Fin 1^w
8/7/53*

Monsieur le Sous Gestionnaire de crédits

de & à

RUHENGARI.

Monsieur le Sous gestionnaire,

1/7
J'ai l'honneur de vous rappeler qu'il y a
toujours lieu de fournir trimestriellement les montants
globaux des engagements effectués à charge du B.P.O.,
article 18/4 pour les années 1950, 1951 et 1952.

En conséquence, je vous prie de vouloir bien
me les adresser pour autant que cela vous concerne, par
retour du courrier.

POUR

LE DIRECTEUR DES A.I.E.O., absent,
LE CHEF DU 1^{er} BUREAU,
L. DANZAU.

Danzau

[Handwritten scribbles and a long wavy line at the bottom left of the page.]